



## AVIS PUBLIC

### EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE :

Qu'il y aura une séance ordinaire du Conseil municipal le lundi 21 décembre 2020 à 20h et que celle-ci sera tenue en visioconférence sans la présence du public.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure 2020-025 :

Nature et effets : Demande de dérogation mineure de 3.26 mètres sur la hauteur pour poser une nouvelle enseigne sur la façade du bâtiment principal.

Localisation : Lot 5 010 450, situé au 5629 boulevard Curé-Labelle.

Toute personne intéressée relativement à cette demande de dérogation mineure peut transmettre ses commentaires au conseil municipal avant la séance à l'adresse suivante : [ccoulombe@municipalite.labelle.qc.ca](mailto:ccoulombe@municipalite.labelle.qc.ca) . Des informations peuvent être obtenues en contactant la direction du Service de l'urbanisme au 819 681-3371 poste 5008 ou à [mtrudel@municipalite.labelle.qc.ca](mailto:mtrudel@municipalite.labelle.qc.ca) .

**DONNÉ** à Labelle, ce 4<sup>e</sup> jour de décembre 2020.

La secrétaire-trésorière et  
directrice générale,

Claire Coulombe